



Société détenant ses propres parts sociales et liquidation

Par **ThomasF59**, le **03/11/2019** à **18:18**

Bonjour,

Je souhaite clôturer ma SAS.

Voici la répartition des parts sociales :

- moi : 60%
- associé : 1%
- entreprise détenant ses propres parts : 39%

Comment calculer les opérations de liquidation dans ce cas ?

Est-ce à mettre dans l'actif ou le passif ?

Est-ce à déduire ou à inclure du boni de liquidation ?

Je dois avouer être un peu perdu... est-il possible d'avoir un exemple de bilan après liquidation dans mon cas ?

Merci beaucoup